

## METROPOLE DU GRAND PARIS

### SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU VENDREDI 02 FEVRIER 2018

#### **CM2018/02/02/02 : ELECTION DE MEMBRES DU BUREAU DE LA METROPOLE AFIN DE POURVOIR AUX VACANCES DE SIEGES.**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 26 janvier 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Manuel AESCHLIMANN (jusqu'à 10h35), Sylvie ALTMAN, Marie-Hélène AMIABLE (jusqu'à 11h30), Eric AZIERE, Marinette BACHE, Denis BADRE, Dominique BAILLY, Catherine BARATTI-ELBAZ, Julien BARGETON, Jean-Pierre BARNAUD (jusqu'à 10h45), Christiane BARODY-WEISS (jusqu'à 11h15), Jacques BAUDRIER, Patrick BEAUDOUIN, Jacqueline BELHOMME, David BELLARD, Zacharia BEN AMAR, Sylvain BERRIOS (jusqu'à 11h25), Jean-Didier BERTHAULT (jusqu'à 10h25), Jean-Paul BOLUFER, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Philippe BOUYSSOU, Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Galla BRIDIER, Jean-Bernard BROS (jusqu'à 10h35), Colombe BROSEL, Denis CAHENZLI, Christian CAMBON (jusqu'à 11h05), Vincent CAPO-CANELLAS (jusqu'à 11h15), Gilles CARREZ (jusqu'à 11h05), Laurent CATHALA (jusqu'à 11h30), Eric CESARI, Régis CHARBONNIER, Jacques CHAUSSAT, Marie CHAVANON, Hervé CHEVREAU (jusqu'à 10h55), Yves CONTASSOT (jusqu'à 11h35), Gérard COSME, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Philippe DALLIER, Stéphanie DAUMIN, Thierry DEBARRY, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste DE FROMENT, Marie-Pierre DE LA GONTRIE (jusqu'à 11h25), William DELANNOY (jusqu'à 11h10), Richard DELL'AGNOLA, Tony DI MARTINO (jusqu'à 10h15), Patrick DONATH (jusqu'à 11h15), Didier DOUSSET, Christian DUPUY, Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Léa FILOCHE, Michel FOURCADE, Vincent FRANCHI (jusqu'à 11h15), Bernard GAUDUCHEAU, Jacques GAUTIER, Jean-Michel GENESTIER, Hervé GICQUEL (jusqu'à 11h15), Christophe GIRARD (jusqu'à 10h35), Didier GONZALES (jusqu'à 11h00), Nicole GOUETA, Philippe GOUJON (jusqu'à 11h35), Emmanuel GRÉGOIRE, Didier GUILLAUME (jusqu'à 11h00), Daniel GUIRAUD, Eric HELARD, Michel HERBILLON (jusqu'à 11h25), Frédéric HOCQUARD (jusqu'à 10h15), Thierry HODENT, Ivan ITZKOVITCH (jusqu'à 10h40), Patrick JARRY, Halima JEMNI, Bruno JULLIARD, Carinne JUSTE (jusqu'à 11h10), Jérôme KARKULOWSKI (jusqu'à 11h30), Marie KENNEDY (jusqu'à 11h25), Bertrand KERN, Olivier KLEIN (jusqu'à 11h15), Philippe LAURENT (jusqu'à 10h00), Christine LAVARDE, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFFLE, Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE (jusqu'à 10h30), Marie-Christine LEMARDELEY, Xavier LEMOINE, Michel LEPRÊTRE (jusqu'à 11h35), Marie-Pierre LIMOGE, Hervé MARSEILLE, Brigitte MARSIGNY, Jacques JP MARTIN (jusqu'à 11h20), Pierre-Yves MARTIN, Valérie MAYER-BLIMONT, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Virginie MICHEL-PAULSEN (jusqu'à 11h40), Jean-Louis MISSIKA, Joëlle MOREL, Georges MOTHON (jusqu'à 11h05), Gauthier MOUGIN, Christophe NAJDOVSKI, Jean-Charles NEGRE, Frédéric NICOLAS, Jean-Marc NICOLLE, Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Didier PAILLARD, Mao PENINO, Carine PETIT, Gilles POUX, Danièle PRÉMEL, Raphaëlle PRIMET, Yves REVILLON, André SANTINI, Gilles SAVRY, Georges SIFFREDI, Sylvie SIMON-DECK, Dominique STOPPA-LYONNET (jusqu'à 10h50), Anne TACHENE (jusqu'à 10h55), Sylvine THOMASSIN (jusqu'à 11h35), Yves THOREAU, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, Sophie VALLY, François VAUGLIN (jusqu'à 10h27), Pauline VÉRON, Alexandre VESPERINI (jusqu'à 10h25), Jean-Marie VILAIN et Jean-François VOGUET.

Formant la majorité des membres en exercice,

**ETAIENT REPRESENTES :**

Dominique ADENOT par Marie KENNEDY, Manuel AESCHLIMANN par Georges SIFFREDI (à partir de 10h35), Marie-Hélène AMIABLE par Jacqueline BELHOMME (à partir de 11h30), Pierre-Christophe BAGUET par Christine LAVARDE, Jean-Pierre BARNAUD par Hervé MARSEILLE (à partir de 10h45), Eric BERDOATI par Patrick OLLIER, Sylvain BERRIOS par Céline BOULAY-ESPERONNIER (à partir de 11h25), Patrice BESSAC par Jean-Charles NEGRE, Julie BOILLOT par Jean-Baptiste DE FROMENT, Jean-Bernard BROS par Emmanuel GREGOIRE (à partir de 10h35), Colombe BROSEL par Marie-Christine LEMARDELEY, Christian CAMBON par Michel HERBILLON (à partir de 11h05), Vincent CAPO-CANELLAS par Eric AZIERE (à partir de 11h15), Gilles CARREZ par Jacques JP MARTIN (à partir de 11h05), Luc CARVOUNAS par Régis CHARBONNIER, Hervé CHEVREAU par Nicole GOUETA (à partir de 10h55), Marie-Carole CIUNTU par Jean-Paul FAURE-SOULET, François DAGNAUD par Halima JEMNI, Marielle DE SARNEZ par Didier DOUSSET, Tony DI MARTINO par Marinette BACHE (à partir de 10h15), Patrick DONATH par André SANTINI (à partir de 11h15), Carole DRAI par Sylvain BERRIOS, Corentin DUPREY par Michel FOURCADE, Yvan FEMEL par Jean-Didier BERTHAULT, Vincent FRANCHI par Brigitte MARSIGNY (à partir de 11h15), Jean-Christophe FROMANTIN par Marie-Pierre LIMOGE, Hervé GICQUEL par Christian DUPUY (à partir de 11h15), Christophe GIRARD par Jean-Louis MISSIKA (à partir de 10h35), Didier GONZALES par Ludovic TORO (à partir de 11h00), Eric GRILLON par Richard DELL'AGNOLA, Didier GUILLAUME par Philippe BOUYSSOU (à partir de 11h00), Jean-Jacques GUILLET par Denis BADRE, Anne HIDALGO par Bruno JULLIARD, Ivan ITZKOVITCH par Vincent CAPO-CANELLAS (à partir de 10h40), Christine JANODET par Joëlle MOREL, Carinne JUSTE par Patrick BRAOUEZEC (à partir de 11h10), Philippe JUVIN par Eric CESARI, Jérôme KARKULOWSKI par Philippe DALLIER (à partir de 11h30), Olivier KLEIN par Zacharia BEN AMAR (à partir de 11h15), Laurent LAFON par Jean-Pierre BARNAUD, Jean-Christophe LAGARDE par Bernard GAUDUCHEAU, Nathalie LALLIER par Alexandre VESPERINI, Jean-Yves LE BOUILLONNEC par Catherine BARATTI-ELBAZ, Jacques MAHEAS par Daniel GUIRAUD, Eric MEHLHORN par Nathalie FANFANT, Jean-Loup METTON par François LE CLEC'H, Virginie MICHEL-PAULSEN par Dominique BAILLY (à partir de 11h40), Philippe MONGES par Daniel BREUILLER, Georges MOTHRON par Yves REVILLON (à partir de 11h05), Rémi MUZEAU par Geoffroy BOULARD, Laurent RIVOIRE par Jacques CHAUSSAT, Eric SCHLEGEL par Jean-Michel GENESTIER, Jean-Pierre SCHOSTECK par Valérie MAYER-BLIMONT, Jean-Yves SENANT par Denis CAHENZLI, Anne SOUYRIS par Yves CONTASSOT, Dominique STOPPA-LYONNET par Daniel-Georges COURTOIS (à partir de 10h50), Anne TACHENE par Eric HELARD (à partir de 10h55), Georges URLACHER par Xavier LEMOINE, Corinne VALLS par Gérard COSME, François VAUGLIN par Pauline VÉRON (à partir de 10h27) et Dominique VERSINI par Léa FILOCHE.

**ETAIENT ABSENTS :**

François ASENSI, Françoise BAUD, Pascal BEAUDET, Jacques-Alain BENISTI, Jean-Didier BERGER, Alain-Bernard BOULANGER, Frédérique CALANDRA, Patrice CALMEJANE, Raymond CHARRESON, Grégoire DE LA RONCIERE, Stéphane DE PAOLI, Christian DEMUYNCK, Olivier DOSNE, Patrick DOUET, Julien DUMAINE, Afaf GABELOTAUD, Stéphane GATIGNON, Sylvie GERINTE, Jean-Jacques GIANNESINI, Claude GOASGUEN, François HAAB, Marie-Laure HAREL, Vincent JEANBRUN, Jean-Claude KENNEDY, Nathalie KOSCIUSKOMORIZET, Jean-François LAMOUR, Fadila MEHAL, Thierry MEIGNEN, Anne-Constance ONGHENA, Philippe PEMEZEC, Robin REDA, Marie-Christine SEGUI, Jean-Pierre SPILBAUER, Azzedine TAÏBI, Michel TEULET, Martine VALLETON et Laurent VASTEL.

Consécutivement aux élections de M. Luc CARVOUNAS en qualité de député (12ème vice-président) et de M. Gilles CARREZ, (2ème vice-président), il convient de pourvoir aux vacances de sièges au sein de l'exécutif.

En application de l'article L5211-2 du code général des collectivités territoriales et de la jurisprudence du Conseil d'Etat (CE 3 juin 2009, req 319101, Communauté d'agglomération du Drouais), l'élection est au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.

## **LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

**Vu** le code électoral, en particulier l'article LO141-1 ;

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi organique n° 2014-125 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur ;

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** la délibération 2016-01-02 du Conseil du 22 janvier 2016 portant fixation du nombre de vice-présidents et de la composition du Bureau de la métropole ;

**Vu** l'élection de messieurs Luc CARVOUNAS et Gilles CARREZ en qualité de député et la démission de ces derniers de leurs mandats exécutifs au sein de la métropole du Grand Paris ;

**Considérant** que deux sièges au sein de l'exécutif sont vacants ;

**Considérant** que, préalablement aux opérations électorales, il convient de préciser les modalités de remplacement des membres démissionnaires, pour quel que cause que ce soit ;

**Considérant** que par un vote à l'unanimité, le Conseil a décidé de procéder à un scrutin public uninominal à main levée ;

## **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**DECIDE** que le nouveau vice-président ou conseiller délégué occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

**PRECISE** qu'en cas d'élection d'un conseiller déjà membre du Bureau, il sera pourvu au remplacement de ce dernier dans les mêmes conditions.

**PROCEDE** aux opérations électorales, au terme desquelles ont été élus :

- 2ème vice-président : Georges SIFFREDI ;
- 5ème vice-président : Eric CESARI ;
- 7ème vice-président : Manuel AESCHLIMANN ;
- 11ème vice-président : Sylvain BERRIOS ;
- 12ème vice-président : Olivier KLEIN ;
- 13ème vice-président : Daniel-Georges COURTOIS ;

- 14ème vice-président : Xavier LEMOINE ;
- 16ème vice-président : Richard DELL'AGNOLA ;
- 17ème vice-président : Jean-Yves LE BOUILLONNEC ;
- 18ème vice-président : Denis CAHENZLI ;
- 19ème vice-président : Patrick BEAUDOUIN ;

## A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.